

BAROMETRE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Juin 2015

■ ■ ■ **Bilan du 1^{er} semestre 2015** : les immatriculations au RCS se maintiennent à un niveau stable. Le stock d'entreprises actives à Paris continue à augmenter (+2,2%) ; les règlements amiables enregistrent une hausse, soit +8,3% d'ouvertures de mandats ad hoc et de conciliation, avec une forte diminution des emplois salariés concernés (trois fois moins) et des passifs ; diminution de 3,7% des ouvertures de liquidations judiciaires (-4,2% de salariés concernés) ; hausse de 31,8% des ouvertures de sauvegarde et de redressement judiciaire (deux fois plus d'emplois salariés concernés) ; baisse du volume de décisions rendues en contentieux (-8,5%) ; augmentation des ordonnances sur requête (+4,6%) ; augmentation des ordonnances de référé (+3,0%) et des ordonnances d'injonction de payer (+13,9%) ; poursuite du développement des règlements amiables des différends. ■ ■ ■

Inscriptions au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Paris

376 356 entreprises en activité au 30 juin 2015

Au 30 juin 2015, le stock d'entreprises actives (376 356) enregistre une hausse de 2,2%, avec 7 951 entreprises supplémentaires en activité à Paris par rapport au 30 juin 2014.

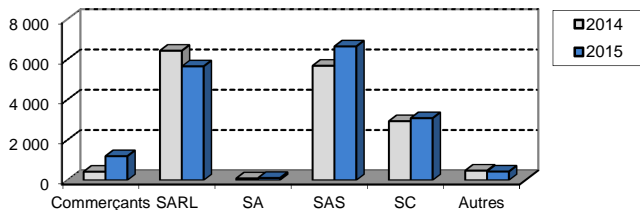
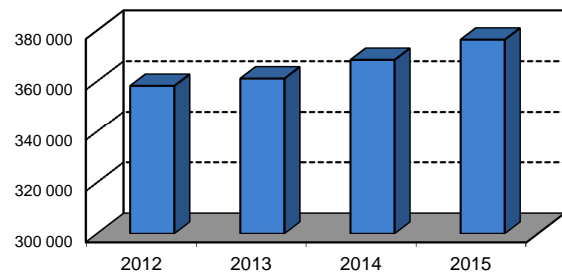
Immatriculations d'entreprises

Au 1^{er} sem. 2015, le RCS de Paris enregistre l'immatriculation de 16 283 nouvelles entreprises, soit un nombre stable par rapport à 2014.

Typologie des dirigeants à la tête des nouvelles entreprises

71% des nouveaux dirigeants sont des hommes, 22% sont des femmes, 7% sont des personnes morales.

Stock des entreprises en activité



Statut juridique des entreprises commerciales immatriculées

72% des immatriculations concernent des entreprises commerciales. Sont notamment recensées : 33% de SARL, 38,8% de SAS, 0,2% de SA ; 7% sont des commerçants, des EIRL et des auto-entrepreneurs. Les sociétés civiles représentent 18% des nouvelles entreprises. Les autres statuts juridiques constituent 2,5% des immatriculations : SNC, GIE, GEIE, sociétés d'exercice libéral, coopératives, etc ...

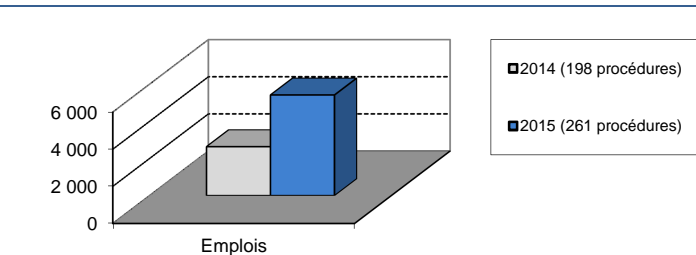
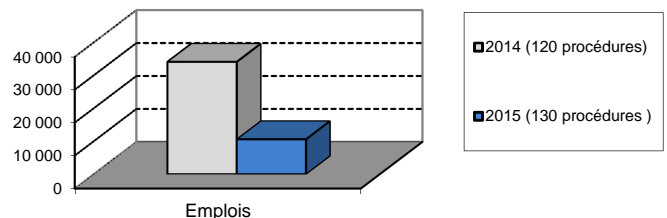
A noter : les créations de SAS enregistrent une hausse de près de 4 points au 1^{er} sem. 2015, par rapport au 1^{er} sem. 2014, au détriment des SARL principalement en recul de 7 points.

Prévention des entreprises en difficulté

Détection des difficultés : 864 dossiers d'entreprises en potentielle difficulté ont été ouverts au 1^{er} sem. 2015, soit une baisse de 19% par rapport au 1^{er} sem. 2014.

Traitement préventif : 126 demandes de mandat ad hoc et de conciliation ont été présentées au tribunal au 1^{er} sem. 2015, soit 10% de plus qu'au 1^{er} sem. 2014. Celles-ci ont donné lieu à l'ouverture de 130 procédures, soit une hausse de 8% par rapport au 1^{er} sem. 2014.

Emplois et passifs* : 10 598 emplois au 1^{er} sem. 2015, soit près de trois fois moins qu'au 1^{er} sem. 2014. Le montant des passifs traités dans le cadre de ces procédures ouvertes a porté sur 481 millions € en 2015, contre 3 152 millions € en 2014, même période.



Procédures d'observation et de traitement des difficultés

Sauvegardes : 30 procédures de sauvegarde ont été ouvertes par le tribunal au 1^{er} sem. 2015, soit +25% par rapport au 1^{er} sem. 2014.

Redressements judiciaires : 231 procédures ont été ouvertes au 1^{er} sem. 2015, à comparer aux 174 procédures ouvertes au 1^{er} sem. 2014, soit une hausse de 33%.

Emplois* : 5 417 salariés* concernés par ces procédures au 1^{er} sem. 2015, soit deux fois plus qu'au 1^{er} sem. 2014.

Plans en cours : 912 plans (sauvegarde, continuation ou cession) sont en cours d'exécution au 30 juin 2015, contre 875 au 30 juin 2014, soit +4%.

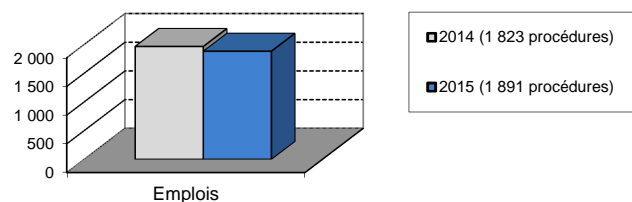
Liquidations judiciaires

Jugements d'ouverture : 1 891 jugements d'ouverture ont été prononcés au 1^{er} sem. 2015, soit 4% de moins qu'en 2014.

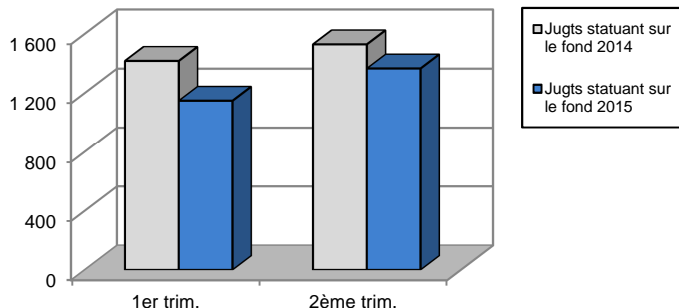
Emplois* concernés : 1 883 salariés, à comparer avec 1 966 au 1^{er} sem. 2014, soit une baisse de 4%. Moyenne d'un salarié par procédure.

Procédures en cours : 7 567 procédures sont en cours devant le tribunal au 30 juin 2015. 2 052 procédures ont été clôturées au 1^{er} sem. 2015, soit une hausse de 27% par rapport à 2014.

Le taux de rotation des dossiers est de 22 mois (stock/clôtures).



* Il s'agit des emplois/passifs déclarés ou connus.



Contentieux

Stock des affaires en cours : 7 700 affaires sont en cours au 30 juin 2015 (contre 852 affaires de caisses de retraite), contre 8 803 au 30 juin 2014 (contre 927 affaires de caisses de retraite).

Jugements prononcés *

3 782 jugements ont été prononcés (dont 2 514 statuant sur le fond)*, au 1^{er} sem. 2015, contre 4 135 au 1^{er} sem. 2014

Mesures d'instruction (fond/référé)

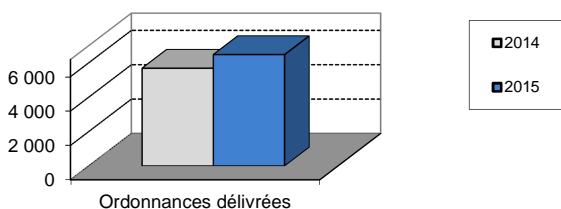
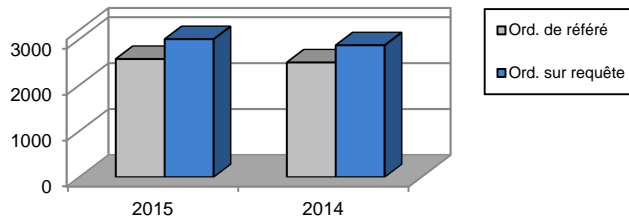
74 mesures d'instruction ont été ordonnées au 1^{er} sem. 2015, contre 83 au 1^{er} sem. 2014, soit -11%. 52 rapports ont été remis. Les mesures d'instruction en cours étant de 217, le délai moyen de traitement est de 25 mois.

*Ces données excluent les 737 jugements de caisses de retraite prononcés en 2015.

Ordonnances rendues

Référés : 2 571 ordonnances de référé ont été rendues au 1^{er} sem. 2015, soit une augmentation de 3% par rapport au 1^{er} sem. 2014. Le taux d'acceptation s'établit à 67% (contre 70% en 2014). Elles ont traité des demandes totales de 255,5 millions €.

Ordonnances sur requête : 3 003 ordonnances sur requête ont été rendues au 1^{er} sem. 2015, dont 496 rendues par le juge contrôleur des mesures d'instruction, 1 096 ordonnances relevant de la juridiction du président et 1 411 ordonnances sur requête relatives au RCS, parmi lesquelles 109 nominations de commissaire aux apports. Les ordonnances sur requête connaissent une hausse de 5% au 1^{er} sem. 2015.



Ordonnances d'injonction de payer

6 477 ordonnances d'injonction de payer ont été délivrées par le tribunal au 1^{er} sem. 2015, soit 14% de plus qu'au 1^{er} sem. 2014 ; les décisions ont porté sur 66,6 millions € au 1^{er} sem. 2015 (54,4 millions € en 2014), soit 10 190 € par ordonnance (9 571 € en 2014)

Le taux de rejet moyen des ordonnances d'injonction de payer s'élève à 7,9% au 1^{er} sem. 2015, contre 6,8% au 1^{er} sem. 2014. Le taux d'opposition est de 4,6% au 1^{er} sem. 2015 (5,1% au 1^{er} sem. 2014).

Modes amiables de règlement des différends

Au 1^{er} sem. 2015, 728 procédures de conciliation ont été ouvertes, à comparer avec 492 au 1^{er} sem. 2014, soit une hausse de 48%.

Conciliations engagées

Année	Nombre
2014	492
2015	728

Recours, oppositions et infirmations en 2014

En 2014, le tribunal a rendu 5 578 décisions relatives aux litiges au fond ; pendant la même période, 987 ont fait l'objet d'un appel, soit 17,7% ; 222 ont été infirmées par la cour d'appel, soit 4,0%.

En 2014, 4 717 ordonnances ont été rendues en référé ; pendant la même période, 138 ont fait l'objet d'un appel, soit 2,9% ; 40 ont été infirmées, soit 0,8%.

Sur les 14 868 décisions rendues en procédures collectives*, 128 ont fait l'objet d'un recours, soit 0,9%, et 61 ont été infirmées, soit 0,4%.

Sur les 12 149 ordonnances rendues en matière d'injonction de payer, 661 ont fait l'objet d'une opposition, soit 5,4%.

Sur les 7 113 ordonnances rendues par les juges commissaires**, 77 ont fait l'objet d'un recours, soit 1,1%.

* y compris les ordonnances de vente et les créances contestées.

** hors ordonnances de vente et créances contestées.

Recours et infirmations	2013		2014	
	Taux de recours	Taux d'infirmation	Taux de recours	Taux d'infirmation
Jugements au fond (1)	17,4%	4,6%	17,7%	4,0%
Référés	3,4%	0,8%	2,9%	0,8%
Procédures collectives	0,7%	0,4%	0,9%	0,4%
Injonctions de payer	5,7%		5,4%	

(1) hors caisses de retraite

Source : greffe du tribunal de commerce de Paris

Le tribunal de commerce de Paris est la première juridiction commerciale de France par le nombre de ses décisions et ses effectifs. Il a rendu 62 450 décisions en 2014. Il est composé de 172 juges bénévoles élus. Les juges, chefs d'entreprise ou cadres dirigeants, sont tous issus du monde de l'entreprise. Le tribunal de commerce assure quatre missions :

- la résolution des litiges entre commerçants, sociétés commerciales et groupes internationaux et des litiges relatifs aux actes de commerce ;
- le traitement des difficultés des entreprises : procédures de négociation confidentielles ou procédures publiques de sauvegarde et de redressement judiciaire pouvant aboutir à un plan, une cession ou une liquidation ;
- la détection préventive des difficultés des entreprises ;
- le contrôle du registre du commerce et des sociétés et des registres légaux tenu par le greffier du tribunal.

Le greffe est une société civile professionnelle de 221 salariés, dont 49 commis-greffiers assermentés, dirigée par quatre greffiers associés officiers publics et ministériels nommés par le Garde des Sceaux. Le greffier assure une double mission juridique et judiciaire. Structure assistant les juges du tribunal de commerce, le greffe gère l'ensemble des registres des entreprises, notamment le registre du commerce des sociétés où sont immatriculées 363 660 entreprises en activité dans Paris intra-muros. Tous dossiers confondus, le greffe de Paris a traité en 2014, près de 130 300 formalités légales au registre du commerce et des sociétés, et a enregistré plus de 63 000 inscriptions de privilèges et de nantissements.

Sur le site www.greffe-tc-paris.fr, qui a enregistré près de 3 millions de consultations uniques en 2014, le greffe propose 350 fiches pratiques sur les démarches auprès de ses services et du tribunal de commerce ; il leur permet de réaliser des formalités légales de façon dématérialisée.